

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le douze février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

### **BP 2010 : restes à réaliser**

Le Conseil Municipal ADOPTE les états des restes à réaliser de la Commune d'un montant de 67 841,00 €, et ceux de l'Assainissement de 16 398,78 € repris dans le budget primitif de l'exercice 2010.

### **Rapport sur le principe de DSP de l'assainissement collectif**

Au vu du rapport du maire sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif, le conseil municipal DECIDE du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif pour une durée de 12 ans (échéance au 30 septembre 2022).

### **Concert de printemps (20 mars 2010)**

Le maire prévoit l'organisation d'un concert de printemps en l'église de Montbouy le 20 mars 2010 avec l'intervention de la chorale de Gien et de la société de musique « L'Amicale » de Châtillon-Coligny.

Le Conseil Municipal décide de SOLLICITER du Conseil Général du Loiret les subventions allouées pour ce genre de manifestations,

### **Création d'une régie de recettes pour le concert**

Le conseil municipal décide CREER une régie de recettes pour l'encaissement des entrées perçues à l'occasion du concert de printemps, fixé le 20 mars prochain, à l'église de Montbouy

### **Mise en place d'une aide en faveur de l'accession sociale à la propriété en appui du PASS FONCIER**

Le Conseil Municipal AJOURNE la prise de décision, dans l'attente d'informations supplémentaires sur le dispositif, en particulier sur la définition des conditions d'attribution à retenir par la commune.

### **Aide financière en faveur du peuple haïtien**

Sur proposition de M. Alain GRANDPIERRE, président de la communauté de communes de Châtillon-Coligny, le conseil municipal décide de verser 377,50 €, soit un euros par habitant, réparti par moitié entre la communauté de communes et l'autre moitié à la charge des communes.

### **Affaires diverses**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CIMETIERE – 11/02/2010

Lancement de la procédure de reprise de tombes. La municipalité devra se prononcer sur la remise en état du patrimoine et éventuellement regrouper les « morts pour la France » s'ils sont inhumés seuls et non pas avec leur famille et les ecclésiastiques, pour lesquels un monument pourrait être érigé.

Un état des lieux de l'ossuaire a été fait et les reliquaires seront réalisés par les agents communaux.

Enfin, une visite terrain est à prévoir pour organiser les travaux qui s'étendraient de mai à juillet 2010.

#### PROJET DE CRÉATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES PAR LA 4C

Nicole PAVOL se propose d'assister à la 1<sup>ère</sup> réunion sur le projet de création d'un relais d'assistantes maternelles porté par la 4C.

#### QUESTION DE NICOLE PAVOL

Nicole PAVOL demande, suite à la location de la salle par Mme SORESI, qu'un dédommagement même symbolique lui soit réclamé au titre de la dalle du faux-plafond qui a été abîmée.

Monsieur le maire répond qu'aucun dédommagement ne lui sera demandé compte tenu de la somme modique, soit 1.50 €. Le changement sera effectué par l'agent communal.

Jean-Pierre KUNTZ propose d'adresser un courrier à Mme SORESI l'informant de la décision de la municipalité.

#### QUESTION DE MARIE BOUBE POSÉE PAR JACQUES DALLOYAU

Elle fait remarquer que le calendrier des fêtes n'a pas été inséré dans le bulletin municipal n°4 qui devait être préparé par Olivier ROUBEYRIE.

Elle demande s'il faut envisager une édition supplémentaire.

Monsieur le maire répond que le calendrier pourra être affiché sur les panneaux d'information ainsi qu'à la salle Segestae.

#### VOIRIE

Christophe DOREAU soulève le problème du stationnement abusif à côté de l'église et demande que des dispositions soient prises à l'encontre des propriétaires des véhicules. Il fait part en outre d'un certain nombre de réclamations concernant la nouvelle implantation de panneaux « Stop » installés sur la route de Gy.

Monsieur le Maire répond que si les panneaux avaient été installés sur le chemin des Charnis ou rue du Lieu Renard, l'objectif de réduire la vitesse sur la route de Gy n'aurait pas été atteint.

#### SOCOTEC

Le maire fait part du diagnostic d'accessibilité de la salle Segestae aux personnes handicapées, réalisé par SOCOTEC.

Le montant total des travaux préconisés s'élève à 40 100 € dont 34 700 € au titre du sol de cheminement accessible qui doit être non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue.

Le maire signale également d'autres exemples d'obstacle et de préconisations consignés dans le rapport.

#### TOUR DE FRANCE

Le maire annonce que le 97<sup>ème</sup> tour de France traversera la commune, le vendredi 09 juillet prochain, à l'occasion de la 6<sup>ème</sup> étape.

Comme le recommande le courrier du M. Christian Prudhomme, directeur du Tour de France, des dispositions de stationnement et de sécurité devront être envisagées afin de faciliter le bon déroulement du passage du Tour.

Le Maire,

Yves BOSCARDIN

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE CHATILLON-COLIGNY  
**COMMUNE DE MONTBOUY**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 MARS 2010**

L'an deux mil dix, le vingt-six mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

**1 – Votes du Compte Administratif**

Sous la présidence de la doyenne d'âge Madame Nicole PAVOL, élue à l'unanimité et hors de la présence du maire, Yves BOSCARDIN, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif :

**☐ BUDGET COMMUNE 2009**

*Fonctionnement*

Dépenses :	444 605,37 €
Recettes :	533 281,76 €
Excédent de clôture :	88 676,39 €
<i>Résultat cumulé :</i>	304 828,75 €

*Investissement*

Dépenses :	105 483,90 €
Recettes :	285 897,95 €
Restes à réaliser Dépenses :	67 841,00 €
Excédent de clôture :	180 414,05 €
<i>Résultat cumulé :</i>	- 52 396,58 €

**☐ BUDGET ASSAINISSEMENT 2009**

*Fonctionnement*

Dépenses :	19 877,83 €
Recettes :	25 942,69 €
Excédent de clôture :	6 064,86 €
<i>Résultat cumulé :</i>	90 094,66 €

*Investissement*

Dépenses :	19 147,86 €
Recettes :	32 651,48 €
Restes à réaliser Dépenses :	16 398,78 €
Besoin de financement :	13 503,62 €
<i>Résultat cumulé :</i>	12 943,73 €

## **2 - Vote du compte de Gestion 2009**

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2009 de la COMMUNE et celui de l'ASSAINISSEMENT

## **3 - Affectation des Résultats**

### **□ BUDGET COMMUNE 2009**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'AFFECTER les résultats comme suit :

- Section d'investissement – recettes

Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 120 237,58 €

- Section de fonctionnement – recettes

Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 184 591,17 €

### **□ BUDGET ASSAINISSEMENT 2009**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'AFFECTER les résultats comme suit :

- Section d'investissement – recettes

Article 106 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 3 455,05 €

- Section de fonctionnement – recettes

Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 86 639,61 €

## **4 - Vote des Taux des 3 Taxes Locales**

A la majorité, le conseil municipal DECIDE de maintenir les taux des taxes foncières comme suit

- taxe foncière sur les propriétés bâties à 21,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties à 45,00 %

et de porter de 13,50 % à 13,75 % celui de la taxe d'habitation.

## 5 – Subventions 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2010 :

NOM de l'association	Voté
Aide à Domicile	750,00 €
Amicale Montbovienne Loing Aveyron	150,00 €
Amis du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation	53,00 €
APAGEH	150,00 €
Arts, Loisirs et Compagnie	150,00 €
Association Aides aux Victimes du Loiret	100,00 €
Association d'entraide pour le handicap	150,00 €
Association Parents d'Elèves Châtillon Coligny	150,00 €
Association Parents d'Elèves Montbouy-La Chapelle	150,00 €
Association Sportive Collège H. Becquerel	150,00 €
Association Sportive Montcresson-Montbouy-La Chapelle	150,00 €
Centre Communal d'Action Sociale	6 000,00 €
Centre Universitaire du temps libre Henriet-Rouard	100,00 €
Chemin Art'Thé	100,00 €
CIFA de L'Yonne	90,00 €
CIFAME	450,00 €
Club de l'Age d'Or	150,00 €
Comité des Fêtes	150,00 €
Croix Rouge - Antenne Montargis Pithiviers	130,00 €
Fondation du Patrimoine	150,00 €
Foyer socio-éducatif - collège Henri Becquerel	50,00 €
Institut Médico-Educatif	150,00 €
Judo Club de Nogent	100,00 €
La Prévention routière	50,00 €
Le Brochet de Montbouy	150,00 €
Les Amis du Musée de Châtillon-Coligny et sa région	200,00 €
Les Compagnons de St Hubert	150,00 €
Maison Familiale Rurale	475,00 €
Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne	30,00 €
Office de Tourisme Châtillon-Coligny	200,00 €
Papillons Blancs	300,00 €
Service de Soins Infirmiers A Domicile	750,00 €
Solidarité Emploi Gâtinais	150,00 €
Sport Loisirs et Culture	100,00 €
VOX POPULI	100,00 €
	<b>12 378,00 €</b>

## 6 - Report des subventions 2009 sur 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de reporter le versement de 500,00 € de ces 4 subventions sur l'année 2010. Arcanes (150 €), les Compagnons de St-Hubert (150 €), le Vox Populi (100 €) et Aide aux victimes du Loiret (100 €).

## **7 - Versement Anticipé des Attributions du FCTVA**

Vu le montant de référence égal à la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées entre 2005 et 2008, soit 251 068,00 €,

Vu le montant des dépenses réelles d'équipement (comptes 20, 21 et 23) prévues au budget Commune 2010 qui s'élèvent 319 481,06 €, soit 21,41 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat,

Le Conseil Municipal DECIDE à la majorité, bien que les 2 premières conditions d'éligibilité soient remplies, de ne pas de conclure avec le représentant de l'Etat la convention qui permet de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 et 2009.

## **8 - SIIS : Nouveaux Statuts**

Dans le cadre de la modification des statuts du syndicat, et suite aux 2 réunions qui se sont tenues entre Yves BOSCARDIN et Alain GRANDPIERRE, président du syndicat et maire de La Chapelle, le maire rapporte au Conseil Municipal la présentation d'Alain GRANDPIERRE sur l'historique du syndicat ainsi que sa situation financière.

Au vu de cette présentation, le Conseil Municipal procède aux corrections sur le projet de réponse à l'attention d'Alain GRANDPIERRE, en fonction des commentaires de chaque conseiller.

## **9 - Vote des Budgets Primitifs 2010**

### **☐ BUDGET COMMUNE 2010**

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le budget 2010 équilibré à la somme de 1 115 737,61 € dont:

- pour la section de Fonctionnement	714 422,04 €
- pour la section d'Investissement	401 315,57 €

### **☐ BUDGET ASSAINISSEMENT 2010**

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le budget 2010 équilibré à la somme de 186 669,05 € dont :

- pour la section de Fonctionnement	93 748,19 €
- pour la section d'Investissement	92 920,86 €

## **10 – Convention de mise à disposition d'une propriété**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la mise à disposition d'une partie d'une propriété privée en vue de l'installation des 2 réserves incendie au lieu-dit Salleneuve, avec versement d'une redevance de base annuelle, d'un montant calculé au mètre carré, évaluée selon les barèmes du fermage de terrains agricoles.

## **11 – Mise en place d'une aide en faveur de l'accession sociale à la propriété en appui du PASS FONCIER**

Le Conseil Municipal, à la majorité, ADOPTE le principe d'octroi de 2 subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à

taux 0 et du pass-foncier, DECIDE de réserver le bénéfice de ces subventions aux ménages faisant construire un logement sur les parcelles de la commune et de limiter à 2 dossiers Pass-Foncier financés par la commune, par an.

### **12- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Arts, Loisirs et Compagnie**

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 300,00 € à l'association Arts, Loisirs et Compagnie de Montbouy pour l'organisation du concert de printemps le samedi 20 mars 2010 à l'église de Montbouy.

### **13- Mise en location des immeubles – route de Montargis**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de MAINTENIR le montant du loyer mensuel de 600 € et les charges liées au chauffage à 150 € pour le logement communal située au 20 route de Montargis et de fixer la location du garage à 30 € par mois situé également route de Montargis.

### **14- Demande d'autorisation de révision du bail commercial**

Le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité le maire à rencontrer Maître GODON pour la révision du bail commercial de M. Mainguy dans le cadre de la reprise de l'épicerie.

### **15- Délégation du Service Public Assainissement : approbation du dossier de consultation**

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre.

### **16- Etude de devis**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT le devis établi par BEEC pour un montant de 578,00 € HT, (sous réserve que la société SELSCHOTTER ne puisse vérifier l'installation) pour la réparation du limiteur de nuisances sonores à la salle segestae
- RETIENT le devis établi par LACROIX RUGGIERI pour un montant de 2 926,42 € HT pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet
- RETIENT le devis établi par ASEA pour un montant de 815,28 € HT correspondant à l'animation du bal et celle du feu d'artifice du 14 juillet
- RETIENT le devis établi par SARL MTC pour un montant de 1 264,93 € HT pour l'élévation du chaperon du mur du cimetière
- RETIENT le devis établi par D. BODARD pour un montant de 800,00 € HT pour la réalisation d'un meuble de penderie pour les aubes.

### **17 - Questions Diverses**

COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIE

Jacques DALLOYAU devient le nouvel Animateur de cette commission en remplacement de Sébastien GARREAU.

Séance levée à 01 heure

Compte rendu affiché le 07 avril 2010

Fait et délibéré le 26 mars 2010, et ont signé les membres présents.

Le maire,

Yves BOSCARDIN



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 MAI 2010**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du vendredi 21 mai 2010,

L'an deux mil dix, le vingt-sept mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

**Demande de subvention : association « Gym et Loisirs »**

Le conseil municipal décide de verser à l'association « Gym et Loisirs » de Montcresson une subvention de fonctionnement de 100,00 €.

**Subvention exceptionnelle : comité des fêtes**

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 850,00 € au comité de fêtes de Montbouy pour l'organisation de la brocante/vidéogrenier (du 09 mai) ; les droits à l'étalage perçus par la mairie s'élevant à 795,00 €

**Subvention exceptionnelle : Lions Club**

L'association « Lions Club » de Montargis organise un rallye-randonnée pédestre « le Rallye des Voies Romaines » sur les communes de Montbouy et de Montcresson le dimanche 19 septembre 2010.

Dans le cadre de ce projet, elle sollicite la location de la salle Segestae, afin d'y installer un point de rencontre.  
Le conseil municipal décide de VERSER une subvention exceptionnelle d'un montant équivalent à celui de la location (tarif : 1 journée pour une association hors commune), soit 200,00 € pour l'organisation de cette manifestation à Montbouy.

**Echange de parcelles**

La commune est propriétaire d'une parcelle (chemin des Gravissants) qui est partiellement occupée par M. DA SILVA. Ce dernier est propriétaire d'une parcelle (chemin des Gravissants) qui est entretenue par le service technique municipal.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'échange de ces 2 parcelles.

**Vente des terrains au Chemin des Vignes (les Lorrains)**

Vu la demande de Melle Elodie HAUTEFEUILLE en date du 19 mars déclarant souhaiter acheter ces 2 terrains et les réponses négatives de Messieurs Frédéric BOURQUIN et de Thierry HAUTEFEUILLE respectivement en date du 29 avril 2010 et du 13 avril 2010,

Le Conseil Municipal décide de vendre en l'état à Melle Elodie HAUTEFEUILLE, les terrains situés au Chemin des Vignes en un seul lot pour le prix de 28 000,00 €

### Immeuble du 44 route de Montargis (M. Robert)

Le maire informe le Conseil Municipal que les conjoints ROBERT Roger ont proposé de vendre à la commune, l'immeuble situé au n° 44 route de Montargis.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable compte tenu des autres projets définis ou déjà entrepris sur la commune

### Travaux d'amélioration esthétique du réseau public de distribution d'électricité

Le maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général du Loiret est maître d'ouvrage des travaux d'amélioration esthétique du réseau prévus à compter de 2012 et dont il a confié l'exploitation à ERDF.

Le montant des travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale est plafonné à 130 000,00 € HT par commune et par an, ce qui permet de réaliser pour les communes en zone rurale d'électrification, l'enfouissement d'au moins 500 mètres de réseau.

Le Conseil Municipal SE PRONONCE favorable sur l'approbation des modalités de financement des travaux, soit une participation de la commune à hauteur de 15% du montant HT des dépenses acquittées par le Département et de 100% du montant des prestations dont elle est maître d'ouvrage

### Présentation du projet d'extension de l'école

Le maire présente les plans du permis de construire de l'extension de l'école. Ces plans sont le fruit de la synthèse des différentes réflexions menées en commission travaux, conseil municipal, et en concertation avec les enseignants.

La présentation du projet n'a pas été effectuée lors du dernier conseil du syndicat scolaire compte tenu qu'aucun accord n'avait été obtenu concernant la ventilation des frais d'investissements antérieurs.

### Questions diverses

**INCENDIE DU 24 MAI 2010** : une famille a été relogée à l'ancienne mairie et l'autre a été accueillie par sa famille dans l'attente d'une attribution de logement.

Les 2 situations seront étudiées par le Conseil d'Administration du CCAS en vue de la mise en place d'un dispositif d'aide.

### **TOUR DE FRANCE : VENDREDI 09 JUILLET**

La circulation et la traversée sur la RD93 sera interdite entre 8h30 et 12h30. Une communication sera faite par la mairie aux riverains de l'axe routier et ceux dont les propriétés sont enclavées.

### **NOMINATION**

Après la réception d'une seule candidature, le maire, par arrêté n° 2010-M-16 du 26 mai 2010, a nommé M. Jean-Pierre CHENIVESSE, nouveau membre extérieur en remplacement de M. Olivier VIGNON, membre démissionnaire.

### **DSP ASSAINISSEMENT : OUVERTURE DES PLIS LE 25 MAI 2010**

Les 3 candidats ont déposé chacun une proposition et les offres ont été remises à M. David SEGONS (DDT) pour étude et analyse dont la restitution est fixée au 07 juin.

#### **SYNDICAT SCOLAIRE LA CHAPELLE - MONTBOUY**

Pas d'évolution sur le dossier de modification des statuts du syndicat.

La proposition d'un versement de 150 000,00 € par la commune de Montbouy au syndicat scolaire a été refusée par le Président, Conseil Général et Maire de La Chapelle sur Aveyron. Le maire rappelle que jusqu'à présent les statuts du syndicat n'ont pas été respectés et que chaque commune supportait les investissements des bâtiments scolaires.

La demande de la commune de La Chapelle de participer au remboursement des annuités d'emprunt de son dernier investissement à la hauteur de 300 000,00 € est jugée trop importante, compte tenu que le projet de l'extension de l'école de La Chapelle n'a pas été porté par le syndicat.

Lors du dernier conseil syndical du 12/04, le projet de l'extension de l'école de Montbouy devait être présenté en fin de conseil, suite à son inscription à l'ordre du jour en début de séance, mais compte tenu qu'aucun accord n'a été trouvé au cours de ce conseil, le Président du SIIS, n'a pas souhaité que cette présentation soit faite.

Séance levée à 22 heures 40

Compte rendu affiché le 08 juin 2010

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 03 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le trois septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

**1 – DSP Assainissement collectif : choix du délégataire et approbation du contrat**

Le conseil municipal, à la majorité, décide de confier l'affermage du service d'assainissement collectif à la société SAUR, et approuve le projet de contrat de délégation.

**Fixation des prix**

Pour une mise en application au 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir l'abonnement semestriel à 16,49 € HT et de fixer la part communale à 0,25 € HT le mètre cube d'eau consommé (au lieu de 0,1731 € HT).

Ainsi, l'utilisateur bénéficiera d'une diminution de 0.08 € par mètre cube, compte tenu du nouveau tarif négocié avec le fermier.

**2 - Projet de construction dans une zone considérée comme un espace naturel**

Vu le certificat d'urbanisme (Cub 045 210 10 00006) délivré le 07 juillet 2010 par la DDT considérant l'opération non réalisable en raison de la situation géographique des terrains dans une partie naturelle et agricole, le Conseil Municipal donne à l'unanimité une suite favorable au projet de construction de Madame Magali ANDRE-LAFILLE, avis motivé notamment en raison de l'implantation du projet situé à côté d'autres parcelles bénéficiant d'une construction, formant ainsi une zone urbanisée.

**3 – Demande d'achat ou de location de parcelles**

Suite à la demande de M. Luc LE BRETTON de pouvoir disposer d'une parcelle située au lieu-dit « Les Ducs », dans le cadre de son projet de création d'un refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le conseil municipal accepte la mise en location de la parcelle communale (ZH 9).

**4 - Projet d'ArchéoNature : nouvelle proposition de convention**

Le projet de l'association ArchéoNature visant à remettre en valeur le temple de la source, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la convention tripartite.

**5 – Subvention exceptionnelle : Comité des fêtes**

Lors des jeux organisés pour le 14 juillet dernier, des tickets donnant droit à une boisson ont été offerts aux bénévoles qui ont tenu des stands, ainsi qu'aux vainqueurs de certains jeux, soit un total de 51 tickets à 1,50 € l'unité.

Sachant que la buvette était tenue par le comité des fêtes de Montbouy, le Conseil Municipal décide à la majorité de verser une subvention exceptionnelle de 76,50 € à cette association.

#### **6 – Organisation du secrétariat de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011**

En raison de la réintégration de l'agent titulaire au 03 janvier 2011 sur le poste de secrétaire de mairie à temps non complet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste permanent de secrétaire de mairie à temps non complet, selon la loi 84-53, 26 janvier 1984, avec pour missions : l'administration générale (accueil, état-civil, élections, urbanisme, comptabilité) et le suivi des projets communaux.

#### **7 – Nomination d'un correspondant « Tous au numérique »**

A l'occasion du passage au « tout numérique », impliquant l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques par l'antenne râteau, un référent doit être nommé. Aucun conseiller municipal n'ayant proposé sa candidature, le maire sollicitera une personne extérieure au conseil municipal.

#### **8 – Nomination d'un délégué - membre actif de l'association d'aide à domicile de Châtillon-Coligny (UNA)**

Suite à l'approbation des nouveaux statuts de l'association d'aide à domicile de Châtillon-Coligny (UNA) le 17 juin dernier, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Jean-Claude BEETS, délégué et membre actif de l'association.

#### **9 – Salle Segestae : problème de nuisances sonores**

Suite aux nuisances sonores dues aux camions frigorifiques des traiteurs en stationnement à l'arrière des cuisines, le moteur en marche, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la modification de la convention en conséquence.

#### **10 – Étude des devis**

M. BELABED ayant ré-ouvert l'épicerie fin août, le Conseil Municipal décide d'entreprendre des travaux d'isolation des murs et de la fenêtre de la réserve de l'épicerie en confiant les travaux à Ciel 45.

Le maire rappelle que l'épicerie « Les Zianides » est ouverte de 8h à 20h30 tous les jours et que la livraison à domicile est possible.

#### **9 - Questions diverses**

Participation de Jacques Dalloyau à la réunion organisée par la gendarmerie nationale sur le plan de prévention concernant la délinquance dont sont victimes les séniors. Une documentation est à la disposition du public.

Fait le 08 septembre 2010

Le maire

Yves BOSCARDIN

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le vingt-six novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

**1 – Élection d'un nouvel 4<sup>ème</sup> adjoint au maire suite à une démission**

Suite à la démission de Patrice GAUVIN de ses fonctions de 4ème adjoint par manque de disponibilité,  
M. Jacques DALLOYAU est élu 4ème adjoint au maire.

**2 – Décision modificative**

Considérant que les prochains travaux de construction afférents au projet d'extension de l'école primaire à Montbouy seront comptabilisés au chapitre 23 « Immobilisations en cours », il est décidé de débiter le chapitre 21 « Constructions » de - 50 000,00 € et de créditer d'autant le chapitre 23.

**3 – Report de l'application du nouveau prix de l'assainissement collectif**

L'application du nouveau tarif (part communale) à 0.25 € HT le mètre-cube d'eau consommé est reportée du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**4 – Hamoval : Compactage-reprofilage**

L'habitat Montargis Val de France (HaMoVal) a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté le réaménagement de deux contrats de prêts par le regroupement sous forme d'un contrat unitaire, selon les nouvelles caractéristiques financières.

La commune accepte d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

**5 – Projet Cimetière : choix de l'entreprise**

Suite au rapport d'analyse des offres, le conseil municipal décide de confier le relevage physique des sépultures à la société OGF, société la mieux-disante, pour un montant de 59 432,00 € HT selon le bordereau de prix unitaire (BPU) fourni.

**6 – Projet Extension de l'école : choix des entreprises**

Suite rapport d'analyse des offres, le conseil municipal a retenu une société pour chacun des 12 lots, avec une offre de base complétée par les options ou variantes. (*liste des entreprises disponibles en mairie*)

Le montant total prévisionnel des travaux s'élèverait ainsi à 212 910,64 € HT pour l'ensemble des offres de base et à 227 128.66 € HT avec les options et variantes.

## **7 – Proposition de financement pour l'extension de l'école**

Considérant que l'opération « Extension de l'école primaire de Montbouy » s'inscrit au titre des programmes de construction de la commune de Montbouy, pour un montant total de 257 236,32 € HT, le Conseil Municipal décide de financer une partie du projet par un emprunt de 150 000 € auprès du Crédit Mutuel, pour une durée maximum de 15 années.

## **8 – Allocation d'indemnités de conseil et de confection de budget au receveur municipal**

Le taux d'indemnisation n'étant pas modifié, il sera procédé, sans autre formalité, au versement au receveur municipal des 2 allocations d'un montant total de 395,06 €.

## **9 – Prime de fin d'année**

Le Conseil Municipal accorde une aide de fin d'année dite « Allocation de Noël » de 208.57 € aux agents travaillant de 1h à 13 h par semaine et de 622.08 € aux agents travaillant de 14h à 35 h par semaine.

## **10 – Aide financière en faveur du peuple haïtien**

Suite à l'information du Conseil Général du Loiret, le conseil municipal accepte le versement direct à l'association « Fraternité Universelle » de la somme de 377,50 €, décidée par délibération n°2010-02-06 du 12 février 2010, en faveur du peuple haïtien, victime du séisme du 12 janvier dernier.

## **11 – Télétransmission des actes**

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur le principe de télétransmission des actes (délibérations, arrêtés, ...) soumis au contrôle de légalité de la sous-préfecture.

## **12 – Prix de location du terrain au lieu-dit « Les Ducs »**

Après la délibération n°2010-09-59 du 03 septembre dernier, le Conseil Municipal décide de louer la parcelle de bois pour 1 € symbolique par année mais en contre partie, d'inclure des conditions supplémentaires dans la prochaine convention telles que l'entretien des abords dudit terrain, l'interdiction de couper du bois, et de protéger les ruches actuellement installées sur le terrain.

## **13 – Etude des devis**

Dans le cadre du réaménagement et de l'accessibilité de la mairie, et après étude des 2 devis de programmistes, le Conseil Municipal renonce aux services d'un programmiste et décide d'élaborer lui-même un projet, pour présentation directement à un architecte

Dans le cadre de l'organisation de manifestation, le conseil municipal décide de l'acquisition de deux coffrets transformant du 380 V en 220 V et adaptable aux bornes nautiques, selon le devis établi par HOM'ELEC pour 699.84 € HT.

## **14 – Contrat Groupe**

Le conseil municipal accepte de souscrire au nouveau contrat groupe par l'intermédiaire du centre de gestion de la fonction publique du Loiret avec DEXIA SOFCAP, pour le personnel territorial

Séance levée à 00 heures 30

Validé par l'adjoint délégué au maire

Jean-Claude BEETS